

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Mars

Le renouvellement partiel

Une fois de plus, annonce-t-on, l'importante question du renouvellement partiel sera soumise à la Chambre des députés. Cette réforme, — et sur ce point nous dissions un malentendu que l'on s'efforce de propager, — ne s'appliquerait pas à la Chambre actuelle, mais seulement à la Chambre future.

Comme on le sait, les plus sérieux arguments militent en faveur du renouvellement partiel, le plus décisif de tous, c'est qu'il constituera une digue nouvelle contre toute tentative de dictature. Faut-il rappeler aussi qu'il introduira dans la discussion et le vote des lois, dans la marche des affaires publiques, un esprit de suite dont l'absence se fait cruellement sentir ?

On a objecté, nous le savons, que la Chambre ressemblerait alors trop au Sénat. Nous répondrons que toutes les différences essentielles, quant à la durée du mandat, au mode de nomination, aux conditions d'exigibilité, subsisteront. Mais qui pourrait dire que si la Chambre se rapproche du Sénat, au point de vue des excellents résultats donnés au Luxembourg, par le renouvellement partiel, ce sera un grand mal ?

Tous les trois ans, le Sénat se renouvelle par tiers. Le scrutin, chaque fois, porte sur une trentaine de départements dispersés entre le Nord, l'Est, l'Ouest, le Centre et le Midi. L'indication sur les vœux du pays est donc très complète. Mais, en même temps, le Sénat continue à subsister, les nouveaux venus se fondent bien vite parmi les anciens, la tradition subsiste et les travaux accumulés depuis trois ans ne sont en rien compromis.

Et cependant le Sénat, de par la fiction constitutionnelle, n'exerce qu'une influence indirecte sur la marche des rouages essentiels du gouvernement.

Passons au contraire au Palais-Bourbon. Là, il suffit d'un vote pour décider de l'existence des ministres; là on dispose du sort du pouvoir exécutif.

Et cependant c'est là, où l'esprit de suite et la tradition seraient surtout nécessaires, que périodiquement tout est livré au hasard d'une grande consultation nationale, terrible inconnue que le pays n'aborde jamais sans angoisse, et dont il sort régulièrement par une surprise. C'est là que tout le travail législatif préparatoire est considéré, tous les quatre ans, comme nul et non avenue et qu'à chaque élection générale, tout est à recommencer.

Si, en 1885, la Chambre se fût renouvelée par tiers, au lieu de 180 droitiers, il n'en fût pas entré plus de 60 au Palais-Bourbon.

Le mécontentement du pays se fût donc suffisamment témoigné, et cependant l'opposition inconstitutionnelle ne fût pas devenue assez puissante pour paralyser l'existence des ministères successifs et pouvoir se livrer impunément au jeu de bascule qui a rendu incertaine l'existence de tous les gouvernements.

En revanche, la majorité n'eût pas perdu le fruit des délibérations de toutes les commissions qui siégeaient sous la précédente législature et vingt lois prêtes à être discutées n'eussent pas été reléguées dans le carton aux oubliés.

Dans une démocratie comme la nôtre, où le Parlement est le vrai représentant de la souveraineté nationale, il est indispensable d'éviter les mises en scène à grand fracas; il faut, au contraire, l'organiser pratiquement, de façon à incarner en elle la suite dans les idées sans laquelle il n'est pas de gouvernement sérieux.

Pour remédier à cet état de choses, il suffirait, par exemple, de porter à six ans le mandat des députés et de les déclarer renouvelables par tiers.

A chaque scrutin partiel, 190 d'entre eux, répartis entre tous les départements (dans chacun il y aurait environ deux circon-

criptions de consultées) devraient retourner devant leurs électeurs. Le suffrage universel, consulté sur toute la surface du territoire, donnerait un avis complet sur l'orientation de la politique générale; et cependant ni la confection des lois ne serait interrompue par cette élection partielle, ni le gouvernement ne risquerait d'en être ébranlé sur ses bases; enfin le pays lui-même ne serait pas, durant des mois, paralysé par l'attente d'un verdict qui actuellement met en suspens ses destinées.

Quant aux sièges devenus vacants, il y serait naturellement pourvu en même temps.

Nous ne parlons d'ailleurs du mandat de six ans avec renouvellement partiel, qu'à titre d'exemple; peu nous importe ici la durée.

Ce que nous préconisons, c'est le principe; ce que nous voudrions voir adopter, c'est le système, sauf à en discuter ensuite les détails d'application pratique.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Paris, 26 mars

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

M. Hanotaux a mis ses collègues au courant de la situation en Orient.

Les ministres ont examiné les modifications apportées par le Sénat au projet de budget pour 1897, voté par la Chambre.

Le ministre de la guerre a entretenu le Conseil de la discussion sur le haut commandement qui s'est engagée devant la Chambre.

M. André Lebon, ministre des colonies, a annoncé que la mission Voulet, descendant de Ouagadougou, et la mission Baud, remontant du Dahomey ont fait leur jonction vers la mi-février à Tibga, sur la frontière Est du Mossi.

Le Gourma tout entier est placé sous le

encore après votre chimère, amenait une catastrophe dans sa santé.

— Mon père ! à ce seul mot, j'ai honte du passé. Il n'y a que sa pensée qui m'amène la rougeur au front et la rage dans l'âme... Je suis bien coupable d'avoir causé son désespoir; il ne m'en coûte pas de le reconnaître... Pauvre père ! qui m'a comblé de tant de soins, surtout du jour où la mort de la baronne a porté le deuil dans la famille.

— Marguerite, dit Fleur-d'Avril en prenant les mains de la jeune fille, je crois que vous guérirez du mal qui vous tourmente.

— Je n'ai pas la même confiance que vous, répondit M^{lle} de Guirandol, au moment où la diligence allait les déposer sur la place du Capitole.

CHEZ M. DE GUIRANDOL

Par un phénomène assez fréquent, la bonne nouvelle du retour prochain de sa fille avait accéléré chez le baron la marche de sa convalescence. Après avoir passé de long jours à n'absorber que des breuvages insuffisants à le fortifier, les médecins avaient jugé le moment venu de lui prescrire quelque nourriture substantielle. C'est ainsi, que tout en gardant le lit, il pouvait, sans trop de fatigue, causer avec les visiteurs intimes, lire la gazette et s'occuper de l'administration de sa fortune.

Pour ce qui est de Jean, il avait, lui aussi, repris sa fraîcheur et son allure d'autrefois. Seule, la gaieté n'avait point reparu, tant il était préoccupé du sort de Fleur-d'Avril et de son enfant.

protectorat français, à la suite du concours prêté au Sultan par nos missions, pour la répression de quelques troubles locaux.

Un poste a été établi à Sati.

L'ensemble de ces opérations établit le contact définitif entre le Soudan français et la colonie du Dahomey.

L'Affaire Arton

M. Le Poittevin a entendu, à titre de témoin, M. Victor Simond, directeur du *Radical*. Il a également entendu Arton une partie de l'après-midi et a conféré ensuite avec le procureur général pour lui rendre compte de la situation.

On affirme au palais que les demandes de poursuites ne seront pas déposées avant lundi sur les bureaux des Chambres.

Le *Soir* se fait l'écho de la nouvelle d'après laquelle deux députés, l'un d'un département du Centre, l'autre d'un département du Midi, ont pris la fuite.

Le juge Le Poittevin a décerné un mandat d'arrêt contre l'ancien député Saint-Martin.

La santé du tzarewitch

Alger, 25 mars.

L'état de santé du tzarewitch, arrivé ici le 18 mars, s'est aggravé. Contrairement à ce qu'il faisait lors de son précédent voyage, le tzarewitch n'a pas quitté le bord de son yacht depuis son arrivée, bien que le temps soit magnifique.

Le grand-duc Nicolas arrivera dimanche.

La démission du chancelier de Hohenlohe

On télégraphie de Berlin :

Le bruit a couru dans les couloirs du Reichstag que le prince de Hohenlohe, à cause du rejet des crédits pour les croiseurs, aurait offert aujourd'hui sa démission qu'aurait refusée l'empereur.

Le *Tageblatt* enregistre le bruit que l'ambassadeur à Londres, comte de Holtzfeldt, remplacerait le chancelier Hohenlohe et inaugurerait une politique de combat contre le Parlement.

La Protection de l'enfance

A la suite d'une conférence avec le Par-

Il sortait à peine de la chambre de son père, afin d'aller faire une promenade en bateau sur la Garonne, lorsqu'un domestique à livrée vint annoncer au baron qu'une dame demandait à s'entretenir avec lui.

— Introduisez-la tout de suite, dit M. de Guirandol.

Fleur-d'Avril apparut.

Elle se présenta avec un air modeste mais sans gaucherie. Sa physionomie, aux traits réguliers et purs, sa voix douce, son maintien, aisé autant que simple, frappèrent le baron.

— Vous m'excusez, Madame, dit celui-ci, de vous recevoir ainsi que je le fais; mais je ne puis malheureusement commander à la maladie de me rendre ma liberté.

En prononçant ces mots, M. de Guirandol eut un léger sourire qui rassura Fleur-d'Avril.

— Je connaissais votre état, Monsieur le baron, répondit-elle, et je sais trop les égards que l'on doit à un malade de votre rang pour ne pas venir vous fatiguer peut-être, si un devoir à remplir ne m'avait appelée auprès de vous.

— Qu'à cela ne tienne, Madame; veuillez parler, je vous en prie.

— Votre mémoire ne vous seconde-t-elle pas, Monsieur le baron, pour vous faire présenter qui je suis et le but de ma visite ? hâsarda-t-elle timidement.

— A la vérité, il me semble avoir déjà entendu votre voix. Serait-ce vous qui, un soir, à Cahors, à la Fontaine des Chartreux ?

— Vous êtes sur la voie, en effet. C'était bien moi qui, sous un déguisement de circons-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 11

LES

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

FLEUR-D'AVRIL ET MARGUERITE

Pourtant, à mesure qu'elles s'éloignaient toutes deux de la Tronquière, Marguerite devenait de plus en plus songeuse. A peine se décidait-elle à manger du bout des lèvres aux relais ménagés pour l'heure des repas. Fleur-d'Avril insistait vainement auprès d'elle; on eût dit qu'aucun mets ne flattait son goût. En outre, on la voyait s'abandonner à de tristes rêveries et se concentrer dans l'amertume de ses pensées.

Enfin, lorsqu'apparurent de loin les clochers de Toulouse, terme de leur voyage, Fleur-d'Avril s'aperçut qu'elle pleurait.

— Du courage, Marguerite; ayez du courage, lui dit-elle, en l'embrassant comme une sœur.

— Je n'en ai pas, comment pourrais-je en avoir ? répondit la jeune fille, dont les sanglots redoublèrent.

— Il le faut cependant, pour vous, pour vo-

tre frère et notre enfant.

— Oh ! certes, si le sacrifice que je fais ne devait pas vous servir, rien au monde ne m'eût résolu à l'accomplir.

— J'en apprécie l'étendue, ma bonne Marguerite; aussi le souvenir ne s'en effacera de mon cœur que lorsqu'il aura cessé de battre.

— Je suis bien malheureuse !

— Je compatis de toute mon âme à vos peines, car je devine les angoisses que vous avez dû traverser. Néanmoins les jours d'épreuve auront leurs lendemains comme les jours heureux. On ne désespère jamais, à votre âge.

— Comment compter sur l'avenir ! Je n'ai eu qu'un amour depuis mon enfance, et la destinée à voulu qu'un obstacle s'éleva entre lui et moi. Vainement je me suis insurgée contre cette fatalité attachée à mes pas. Pour vaincre ses résistances, j'ai commis des folies, abandonné la maison paternelle et recherché l'oubli dans un monastère. Mais la vie retirée du couvent a mis mon cœur en révolte. J'ai fui le calme glacial de ma retraite volontaire et couru après celui que j'aime, — que j'aimerais jusqu'à la tombe.

— Laissez agir le temps, ce grand médecin, et la plaie ouverte se cicatrifiera d'elle-même.

— Hélas ! non, elle ne se fermera jamais; d'ailleurs je suis si heureuse d'en souffrir que je l'entretiendrai en l'excitant moi-même dans toute sa profondeur.

— Ne parlez pas ainsi, Marguerite, songez à votre père, dont votre départ a mis la vie en danger. De quels remords ne seriez-vous pas poursuivie si votre résolution de courir

quet d'une part et le ministère de la justice de l'autre, M. de Folleville, rapporteur de la commission de la protection des enfants, a obtenu de la commission l'introduction dans le projet de loi qu'elle prépare, d'un article complémentaire ainsi conçu :

« La loi du 7 décembre 1874, qui punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans les père, mère, tuteurs ou patrons qui auront livré, soit gratuitement soit à prix d'argent, leurs enfants, pupilles ou apprentis, âgés de moins de seize ans, à des vagabonds, des gens sans aveu faisant métier de mendicité, s'appliquera aux intermédiaires et aux agences qui font métier d'embaucher les enfants.

» Les peines prévues par cette loi du 7 décembre 1874 sont étendues dans les mêmes conditions, aux personnes auxquelles les enfants auraient été confiés, soit en droit soit en fait, et qui les livreraient à la mendicité. »

M. de Folleville déposera son rapport samedi sur le bureau de la Chambre.

Madagascar

Des nouvelles de Madagascar annoncent que l'exil de la reine Ranavalona à la Réunion a pour cause la découverte d'une conspiration contre la vie du général Gallieni. L'enquête se poursuit à Tananarive ; de nouvelles arrestations sont probables. Des perquisitions au palais d'Argent ont amené la découverte d'une somme de 700,000 francs en espèces métalliques et des documents secrets se rapportant à l'intervention d'étrangers dans la rébellion.

La Mi-Carême

Comme pour les fêtes du Bœuf-Gras, le soleil a voulu favoriser la journée de la Mi-Carême à Paris.

Le cortège s'est mis en marche à une heure. Les trottoirs de l'avenue Marigny sont occupés par une foule de curieux ; seuls, les abords immédiats du palais de l'Élysée ont été évacués.

Le président de la République paraît à une des fenêtres ouvrant sur l'avenue ; il a à ses côtés Mme Félix Faure, le général Tournier, et M. Le Gall ; à une autre fenêtre se tiennent M. et Mme Berge, Mlle Lucie Faure et les officiers de service.

Grand succès pour le député musulman, dont le char tient la tête du cortège.

Le char de la reine des reines obtient également un succès mérité.

A deux heures le cortège arrive sur les grands boulevards où l'animation est très vive.

Les colonies espagnoles

Madrid, 25 mars.

Le ministre de la guerre déclare que l'envoi de renforts à Cuba et aux Philippines, n'est pas nécessaire ; les pertes seront compensées par des recrues volontaires.

Une dépêche de la Havane annonce le décès du général Denis gouverneur militaire de Santiago de Cuba, qui a succombé à une pneumonie.

tance, suis venue à votre rencontre.

— Vous ?... Et je vous ai tutoyée comme une femme des rues... Pardonnez moi, Madame. Et après une pause :

— Vous m'apportez, n'est-ce pas des nouvelles de ma fille ?

— Mieux que cela, Monsieur le baron, je l'ai ramenée en ma compagnie. Elle est à Toulouse, à deux pas d'ici. Elle vient vous témoigner son repentir et vous demander sa grâce. Peut-elle espérer que vous oublierez le passé, ainsi qu'elle ne veut plus elle-même s'en souvenir ?

— Je ne pose aucune condition à son retour. J'ai trop souffert de son absence pour songer à cela. Qu'elle rentre au foyer, je n'en exige pas davantage. Si c'est à vous que je dois cet allègement à ma peine, soyez bénie Madame.

— En présence de la loyauté dont vous faites preuve, Monsieur le baron, vous n'en voudrez pas d'être franche. Eh bien, oui, c'est moi seule qui ai pu déterminer Mademoiselle de Guirandol à vous satisfaire.

Le convalescent, muet d'émotion, mit un baiser sur la main blanche de Fleur-d'Avril. Enfin il répondit :

— Mais en échange du service rendu, vous avez une faveur que je ne connais pas à me demander. Le moment est venu de sortir du mystère et de me révéler votre désir.

— J'y viens, Monsieur le baron, dit Fleur-d'Avril profondément remuée par cette question, posée d'un air grave. Ici, j'ai besoin de tout mon courage... J'espère que vous me soutiendrez au moins de votre pitié de père et de

Le chef insurgé Perez a été tué à Cuba, dans la province de Santa-Clara, à la suite d'une rencontre avec les troupes espagnoles. Sa bande a été dispersée.

Aux Philippines, on annonce la mort du chef du soulèvement à Bulacan. Cent insurgés ont fait leur soumission.

D'après une dépêche de Manille, l'attaque d'Imus a commencé ; une partie de la ville est incendiée et le combat est très acharné près du couvent fortifié

Affaires d'Orient

En Crète

La Canée, 25 mars.

Sous le couvert de la proclamation faite aux insurgés par les amiraux, les troupes turques ont tenté hier matin de ravitailler le blockhaus de Malaxa, mais les insurgés ont attaqué, repoussé et poursuivi le convoi de vivres jusqu'aux environs de la Sude ; ils ont dû battre en retraite devant le feu des canons de la flotte turque qui les bombardait. Les troupes de débarquement italiennes et russes sont arrivées.

On disait ici que la garnison du blockhaus de Malaxa manquant d'eau, une nouvelle tentative sera faite dans la nuit pour la ravitailler.

Les insurgés se préparent à attaquer Kissamo ; on leur enverra cette nuit la notification que les amiraux ont déjà fait remettre aux autres insurgés.

Athènes, 25 mars.

Les délégués des amiraux se sont rendus dans divers districts de la Crète pour fournir aux insurgés des explications au sujet de l'autonomie. Partout les Crétois ont déclaré repousser ce régime et n'accepter que l'union de la Crète à la Grèce.

A Athènes

Athènes, 25 mars.

Le gouvernement a décidé d'adresser aux puissances une note de protestation contre le blocus de la Crète. Dans cette note, il déclina la responsabilité des suites que cette mesure pourrait avoir.

On annonce que le Tsar a offert cinquante mille roubles en faveur des réfugiés crétois.

La nouvelle que la Grèce a fait des démarches officielles pour proposer une solution de la crise est basée sur une conversation que M. Mavrocordato, ministre hellénique à Constantinople, a eue avec M. Cambon.

M. Mavrocordato aurait émis comme avis à titre tout personnel l'opinion que la Grèce accepterait l'érection de la Crète en une principauté à la tête de laquelle serait placé le prince Georges.

Le gouvernement hellénique nie avoir jamais soumis une pareille proposition aux puissances.

A Constantinople

Constantinople, 25 mars.

Un iradé ordonne la convocation de 44

cette bienveillance qui est l'apanage des âmes généreuses comme la vôtre.

— Veuillez parler, madame, reprit le baron anxieux.

— Mon histoire est toute simple. Un jour, un étranger que je ne connaissais pas, un jeune homme qui appartient à une maison aristocratique est venu habiter en face du logement de ma famille. Il m'a fait la cour, m'a aimée. Je l'ai aimé à mon tour au point de m'oublier avec lui. Nous étions presque enfants l'un et l'autre... Dieu nous a punis en faisant surgir un témoignage vivant de notre faute...

Fleur-d'Avril, en faisant cet aveu, sentit les larmes lui brûler les paupières au souvenir de son enfant.

— Je devine, hélas ! mon fils... gémit M. de Guirandol, qui se voila la face.

— Vous l'avez dit.

— Et vous venez sans doute me demander que je prenne sous ma protection le fruit de vos amours ?

— Plus que cela, car je ne suis pas en peine de nourrir mon enfant ; j'ai des mains qui savent travailler, monsieur le baron, et je puis, même repoussée de vous, lui assurer du pain.

— Qu'exigez-vous dont, madame ?

— Eh bien, rien. Je viens simplement vous dire ceci : J'étais une honnête fille qui s'est livrée à votre fils non par calcul mais par amour. Un jour est arrivé où il m'a été permis de vous lier par un engagement écrit. Or, ainsi que je l'avais déclaré, vous pouvez le tenir sans forfaire à l'honneur. Monsieur le baron, dois-je espérer que vous serez fidèle à

bataillons de rédifs du deuxième corps d'armée, à Andrinople, pour des manœuvres.

Un autre iradé ordonne de procéder au recrutement du contingent de cette année et de diriger immédiatement les recrues sur leurs corps respectifs.

La première division de la flotte turque mouillée dans les Dardanelles, a reçu l'ordre d'appareiller pour se rendre à Smyrne et à Salonique

Les voyageurs venus hier de Bulgarie disent que les chemins de fer transportent de grandes quantités de réservistes.

Suivant les calculs de personnes compétentes, les forces turques à la frontière dépassent cent mille hommes, et les forces grecques n'atteignent pas quarante mille hommes.

La première division navale est passée hier aux Dardanelles et est arrivée à Nagara Bournou.

La souscription pour les musulmans crétois atteint 400.000 piastres.

Entrevue diplomatique

Le *Daily News* de ce matin commente, dans un article de fond, la nouvelle de la prochaine entrevue de lord Salisbury et de M. Hanotaux, dont on se promet, en Angleterre, les meilleurs résultats.

Le journal libéral y voit la preuve des excellentes relations entre les deux pays, et il espère vivement que les deux hommes d'Etat sauront trouver les bases d'une solution de ces malheureuses questions de Crète et d'Arménie.

A la frontière russo-turque

Constantinople, 25 mars.

Le vali d'Erzeroum a télégraphié au gouvernement turc que deux divisions russes avaient pris position, samedi dernier, sur la frontière. Des explications ayant été demandées à la Russie, celle-ci a répondu que la présence des troupes était justifiée par la nécessité d'empêcher l'invasion de la peste.

L'intervention du pape

Londres, 25 mars.

On télégraphie de Rome au *Standard* : Mme de Nelidow avait été chargée par son mari d'informer Léon XIII qu'en cas de troubles en Orient, toutes les populations chrétiennes seraient l'objet de la sollicitude spéciale du gouvernement russe.

Le pape, tout en remerciant, aurait manifesté le désir d'intervenir lui-même en faveur des chrétiens.

Pourparlers avec la Grèce

Londres, 25 mars.

L'affaire crétoise paraît entrer depuis deux ou trois jours dans une nouvelle phase. A la suite des pourparlers engagés entre les puissances au sujet des conditions d'autonomie et du choix d'un gouverneur de la Crète, on a été amené à entrer en relations directes avec la Grèce, et il se pourrait que l'affaire reçût dans un délai assez rapproché une solution pacifique si l'accord entre les divers intéressés se produit en dernière analyse comme on l'espère.

la parole donnée ? Je répète que je n'exige rien, bien qu'il me soit permis de vous opposer votre signature de gentilhomme. Mais M. Jean de Guirandol m'a juré de m'épouser afin de légitimer notre enfant, pourvu que vous y consentiez. Monsieur le baron j'attends votre réponse.

Le malade eut un tremblement nerveux ; une rougeur sinistre colora son visage. Le bras qui soutenait à demi la tête fléchit, les yeux se vitrèrent. Il s'éroula sur l'oreiller avec un râle où grouillaient des mots indistincts.

Il était mort comme si la foudre l'eût frappé !

Fleur-d'Avril, épouvantée, cria : au secours ! au secours !

Le secrétaire du baron arriva précipitamment, suivi des laquais et des domestiques.

On courut chercher le docteur accoutumé. Celui-ci déclara que tous les soins étaient superflus.

Fleur-d'Avril, évanouie, avait été couchée sur un canapé. Le docteur lui fit respirer des sels qui lui rendirent les esprits. Mais une crise nerveuse succéda aussitôt à la syncope.

A ce moment Jean survint. Il vola au lit de son père, dont il baigna le visage de ses larmes. Les gémissements qu'il poussait semblaient vouloir briser sa poitrine, si bien que les témoins de cette scène navrante pleurèrent à leur tour en présence de cette explosion d'une douleur poignante.

Une heure plus tard, quand on décida de vêtir le mort de son costume d'officier des armées du roi auquel était fixée la croix de St

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A la Cour des comptes

M. Favalelli, directeur général des manufactures de l'Etat, et frère de M. Favalelli, trésorier-payeur général du Lot, est nommé conseiller-maitre à la Cour des comptes.

Musique du 7^e de ligne

A partir de dimanche prochain, 28 mars, la musique se fera entendre sur les allées Fénelon de 4 à 5 heures du soir.

Embarquement

Mercredi et jeudi, le 7^e de ligne a effectué, en gare de Cahors, des exercices d'embarquement de jour et de nuit.

Ferme-Ecole de Montat

Le compte rendu des opérations pour 1896 de la ferme école de Montat, présenté au ministre de l'agriculture par le directeur, M. P. Dufour, vient de paraître.

Il résulte de ce rapport que toutes les récoltes, en 1896, ont donné des bénéfices, sauf les avoines qui, le 5 août, ont été en parties détruites par la grêle.

Les vignes ont donné un rendement de vingt-quatre hectolitres de vin à l'hectare. Ce sont les vignes franco-américaines qui, très vigoureuses, constituent la récolte, donnant les produits les plus rémunérateurs.

Les bénéfices nets de la ferme-école se sont élevés en 1896, à la somme de 7,769 fr. 81 répartis de la manière suivante :

Blé, 596 fr. 20 ; maïs 118 fr. 62 ; légumes, 130 fr. 93 ; pommes de terre, 798 fr. 13 ; betteraves, 550 fr. 56 ; raves, 19 fr. 84 ; prè, 769 fr. 11 ; prairies artificielles, 252 fr. 09 ; maïs fourrages, 544 fr. 07 ; choux, 39 fr. 75 ; vignes, 1,555 fr. 68 ; jardinage, 421 fr. 32 bois, 636 fr. 66 ; noix, amendes et prunes, 514 fr. 04 ; bœufs, 24 fr. 90 ; basse-cour, 167 fr. 50 ; troupeaux, 630 fr. 41.

Le dernier concours d'admission a eu lieu le jeudi 21 septembre 1896. Les concurrents étaient au nombre de 28 ; il en a été reçu 16.

L'école comprend actuellement trente-et-un apprentis titulaires formant deux divisions ; l'une de quinze et l'autre de seize. Ils sont animés d'un bon esprit ; il se montrent attentifs aux leçons théoriques et pratiques qu'ils reçoivent, et leurs progrès sont satisfaisants.

Ils exécutent avec goût les divers travaux auxquels on les emploie dans la ferme, où ils passent tour à tour des champs aux études, apprenant ainsi le maniement des divers instruments agricoles, les diverses opérations de la culture et la manière de soigner le bétail.

Les examens de passage et de sortie ont été des plus satisfaisants.

Louis, on s'aperçut qu'une mare de sang inondait son lit à la hauteur de la poitrine.

— C'est une cicatrice qui s'est rouverte, dit Jean accablé de son malheur... La vie s'est enfuie par là.

APRÈS LES FUNÉRAILLES

Trois mois à peine s'étaient écoulés depuis la mort de M. de Guirandol, que la grosse fortune qu'il avait laissée était, dans son fils et sa fille, l'objet des visées de plusieurs grandes familles Toulousaines. Il est vrai de faire observer que les incartades de Marguerite étaient à peine connues aussi bien que celles de Jean. De la première on savait seulement qu'elle avait passé quelques jours au monastère de St Cyprien et qu'un jour elle était disparue. Mais on expliquait sa courte présence parmi les dames de Malte par le désir de suivre une retraite, tandis que sa disparition était attribuée à la pensée pieuse de faire quelque pèlerinage.

Pour ce qui était de Jean, rien n'avait transpiré.

Aussi, des démarches intéressées succédaient-elles à d'autres démarches. C'était tantôt un ami, tantôt un chanoine, tantôt enfin une vieille douairière qui se présentait à l'hôtel des Guirandol pour sonder le terrain, parler de mariages, de partis séduisants, de jeunes filles fort distinguées et de brillants officiers issus des plus nobles familles de France.

(A suivre).

Les apprentis qui sont sortis de l'école, le 1^{er} octobre 1896, avec le certificat d'instruction, sont au nombre de treize. Ce sont, par ordre de mérite : MM. Jean Mire, Albert Roques, Laurent Rabin, Cyprien Fau, Jean Boyé, Pierre Vayssières, Pierre Constant, Firmin Pégourié, Adrien Calvet, Alexandre Garrigues, Joachim Troussel, Jules Hébrard, Célestin Aymard.

M. le ministre de l'agriculture a accordé des médailles d'argent aux apprentis Mire et Roques, et des médailles de bronze aux apprentis Rabin et Fau. Les deux premiers ont reçu en outre, une prime d'encouragement de la Société agricole et industrielle du Lot.

Lycée Gambetta

Le Lycée Gambetta a présenté quatre élèves aux examens du baccalauréat à la session de mars 1897 ; tous les quatre ont été reçus.

Voici leurs noms :

Philosophie. — Bonave Léopold, Rabajac Louis. (mention assez bien.)

Première Lettres. — Bousquet Jean, Feu Arnaud.

Aviron Cadurcien

Dimanche 28 mars première sortie générale ; les membres qui doivent prendre part à cette première sortie, sont instamment priés de se trouver au garage de la société avant quatre heures du soir.

Véloce-sport cadurcien

Sortie du dimanche 28 mars courant. But Castelnaud-Montrattier (Lot) où de grandes fêtes doivent être données ce jour-là. Départ à l'aller du siège du club « Grand café Tivoli » à 1 heure précise. Départ au retour à 5 heures.

Le divorce et le recrutement

Le ministre de la guerre a saisi le conseil d'Etat d'une question de recrutement fort intéressante. Dans l'espèce, il s'agit d'un jeune conscrit, fils unique d'une femme divorcée dont le mari était mort postérieurement au divorce, conscrit auquel le conseil de révision avait refusé la dispense partielle du service militaire, au titre de fils aîné de veuve. La haute assemblée a tranché la question de principe qui lui était soumise de la manière suivante :

« Considérant que, pour réclamer la dispense, l'intéressé doit être l'aîné des fils d'une femme actuellement veuve.

« Considérant que le mariage se dissout par le divorce légalement prononcé ; qu'après cette dissolution les divorcés perdent le titre d'époux et les avantages attachés à ce titre ; que, par suite, le décès du mari divorcé ne saurait mettre l'épouse divorcée dans la situation d'une veuve ; est d'avis :

« Que le fils aîné d'une femme divorcée, dont le mari est ensuite décédé, ne saurait réclamer le bénéfice de la dispense prévue par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée. »

Les dispensés

Nous appelons l'attention toute particulière des conscrits et de leurs parents sur le passage suivant d'une circulaire ministérielle :

« Chaque année un grand nombre de jeunes gens n'obtiennent pas les dispenses auxquelles ils peuvent prétendre, soit par l'ignorance de leurs droits ou leur négligence à en justifier en temps opportun, soit par la précipitation avec laquelle ont été préparées et conduites, dans certains départements, les opérations de la révision. Des inscrits, en effet, n'ont pas été dispensés parce que leurs dossiers, bien que déposés par eux à la préfecture, ont été égarés avant la révision ou n'ont pas été mis sous les yeux du Conseil. »

Les Épinglettes

Le ministre de la guerre vient de passer un nouveau marché pour la fourniture des épinglettes prix de tir. Le marché porte que ces épinglettes, faites en deux modèles, dont l'un comporte un cor de chasse en argent doré, sont poinçonnées à 800/1000 d'argent. La dorure est en or fin, premier titre, sans alliage. Les futurs vainqueurs devant les cibles seront heureux de l'appréhender.

Castelnaud-Montrattier

Demain 28 mars, la population de Castelnaud donnera une grande fête de charité.

Au programme figure une grande cavalcade historique. (Louis XIII, escorté de nombreux seigneurs et hommes d'armes, fera son entrée triomphale dans Castelnaud par la porte nord).

Le cortège sera suivi de quatre chars paavoisés et brillamment décorés.

A partir de quatre heures du soir, les jeux les plus divers seront exécutés, et à cinq heures aura lieu l'ascension du ballon « le Castelnaudois ».

La fête se terminera par un grand bal de nuit paré et masqué.

Figeac

La gendarmerie a, après de minutieuses recherches, découvert la piste du chien atteint de la rage qui avait mordu, dans la matinée de lundi, un certain nombre de ses congénères soit sur la place des Carmes, soit sur la route de Lissac et dans la banlieue. Cet animal a été abattu mardi sur la cause de Saint Denis.

En outre, grâce aux mesures prises par l'Administration municipale, M. le commissaire de police et les gendarmes ont fait abattre tous les animaux qui avaient été mordus.

Faycelles

Notre foire du 24 mars, favorisée par une température printanière, a été fort belle. Le champ de foire était bien garni. Les transactions ont été très actives surtout sur les bœufs d'élevage et d'attelage dont les cours avaient subi une hausse très sensible. Les moutons gras étaient aussi recherchés à des prix élevés 0 fr. 75 jusqu'à 0 fr. 80 le kil.

Cajarc

Nous apprenons que de grandes fêtes se préparent les 5, 6 et 7 juin prochain.

La partie la plus importante de ces fêtes sera un grand festival musical qui aura lieu le 6, et auquel de nombreuses sociétés ont déjà envoyé leur adhésion.

Dans quelques jours, nous donnerons des renseignements plus précis sur l'organisation définitive.

Rudelle

Mme veuve Estival, du Mas du Noyer, commune de Rudelle, âgée de soixante-cinq ans, s'étant baissée devant une paire de bœufs qu'elle surveillait, pour ramasser l'aiguillon tombé à terre, reçut de l'un d'eux un coup de corne qui lui perfora la poitrine et lui brisa une côte. Son état est grave.

Leyme

Un enfant de cinq ans, le jeune Gay, fils du forgeron de Leyme, en s'approchant trop près d'une cheminée mit le feu à ses vêtements. Il se serait infailliblement brûlé sans l'intervention du nommé Fernando, qui, se précipitant sur l'enfant lui arracha ses vêtements. L'enfant et son sauveur ont reçu de sérieuses brûlures.

St-Sulpice

A la suite d'une dispute au sujet d'une question de prêt d'argent, les nommés Cancé, père et fils, de la commune de St-Sulpice, se sont précipités sur M. Alayrac, propriétaire à St-Jean-de-Laur, et l'ont frappé à la tête avec une bêche. L'état de M. Alayrac est très grave. Il n'a pas recouvré la parole, une congestion cérébrale est à redouter.

Les **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquises et les autres conserves de la Maison **Arsène Saupiquet de Nantes** se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 mars 1897

Naissances

Marié, Louis, rue du Lycée, 23.

Jean, (naturel) rue Portail-Alban, 1.

Décès

Alayrac, François, cultivateur, 80 ans, rue Lastié, 12.

Fallières, Mathurin, cultivateur 62 ans, à l'hospice.

Soupeaux, Marie V^e Villiers, 87 ans, au dépôt de la gare.

Rozès, Emile, garçon de café, 19 ans, Boulevard Gambetta, 38.

Pradel, Jean, sous-officier en retraite, 75 ans, rue Labarre, 32.

Roumègue, Thérèse, V^e Bousquet, 46 ans, rue Jean-Capoulade.

Pezet, Marie, V^e Cubaynes, 70 ans, rue Clément-Marot.

Pécol, Pétronille, épouse Persil, 69 ans, à l'hospice.

Besson, Jean, dit Maurice, 43 ans, rue St-Pierre, 10.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 25 et 28 Mars 1897

De 3 à 4 heures

Allegro Militaire Sellenick.
Une Journée à Vienne (Ouverture) Suppé.
Le Bravo (Valse) Salvay.
Mascarade (Airs de Ballet) Lacôme.
La Violette Bleue (Mazurka) Gung'l

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est demain, dimanche, que l'excellente cantatrice, Mlle Victoria Domenici, donnera un concert, au bénéfice des pauvres, avec le concours de deux grands artistes, MM. Gordovil et Eirret, et de la musique du 7^e de ligne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, etc.) ; — Vente ferme ou à option de Bons Panama et de Bons du Congo avec faculté pour l'acheteur de résilier son achat après avoir concouru aux tirages ; — Coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

51 bureaux à Paris et dans la banlieue, 215 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vélocipédie

Cette semaine, la maison Clément fera l'envoi à tous ses agents de son catalogue et de l'affiche de l'année.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro du 27 mars 1897.

Gravures : Crète. Embarquement des musulmans débloqués de Candanos.

Madagascar : Le général Gallieni à Madagascar : Poste d'Ankerana — Village militaire de Manjakadvana. — Blockhaus d'Akiraoua. — Achèvement du blockhaus d'Ankeramadinaka.

— Blockhaus d'Ambatonvaly. — Ravitaillement des postes militaires. — Les Fahavalos surpris dans une caverne.

Théâtre illustré : Grand Théâtre de Lyon : Vendée.

Théâtre du Jeune-Age : Cendrillon. Beaux-Arts : Flirt, tableau de Mlle Besson.

— La layette, tableau de M. Hoffinger. Portraits (Nécrologie) : R. Salis, fondateur du Chat Noir. — J. Jouy, chansonnier poète.

Paris : Le Chat Noir : Le nouveau et l'ancien Chat Noir. — Vues diverses. — Le procès Boileux-Lajarrige : Croquis d'audience. — Le docteur Boileux. — Le docteur Lajarrige. — M. le docteur Brouardel.

Sénégal : Saint Louis : Incendie des faubourgs.

Texte. Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Le général Gallieni à Madagascar. — Le Chat Noir, par Noël Nozeroy. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Sport, par Archiduc. — Les chapeaux de dames, par Léo Claretie. — Le Théâtre du jeune âge, par Guy Tomel.

Explication des gravures, Revue Comique, Récréations de la famille, Echees, Rébus, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc. — Le numéro : 50 centimes.

En supplément : l'Epinglette noire, roman de G. Lenôtre, illustrations de Parys.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1269^e livraison (27 Mars 1897).

Le roi du timbre-poste. — Les Calaos, par Madame Gustave Demoulin. — Le Donjon de Kergoat, par le commandant Stany. — Le chloroforme sur les animaux. — Les timbres-poste : Italie, par Lucien d'Elne.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

DÉPÊCHE

Paris, 27 mars, 4 h. soir.

L'affaire Arton

Des demandes en autorisation de poursuites sont déposées à la Chambre contre MM. Naquet, Henri Maret et Antide Boyer. (Havas).

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du N^o 13. (27 Mars 1897).

1^o Journal de Campagne de l'expédition de Madagascar, par M. le docteur Edouard Hocquard, médecin principal de l'armée, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire.

2^o A travers le monde : Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine.

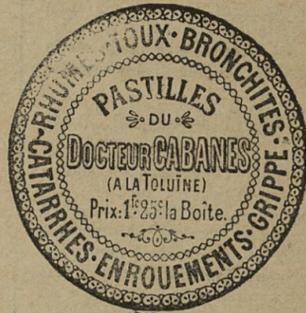
3^o Aux pays inconnus : En ballon au Pôle.

4^o Missions politiques et militaires : L'expédition anglaise au Bénin ; Missions en Abyssinie.

5^o Livres et cartes.

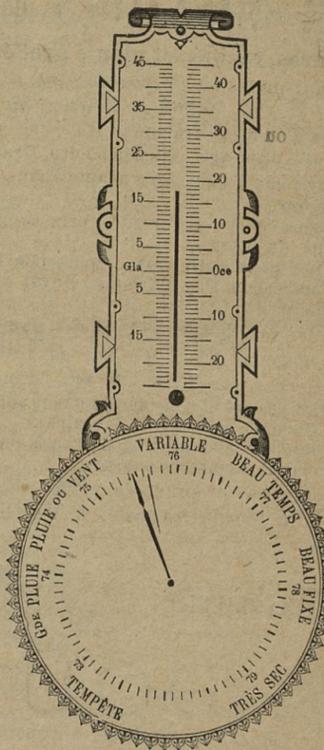
6^o Conseils aux voyageurs : La photographie dans les voyages ; Les accessoires de la chambre noire, par Frédéric Dillaye.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 7.3
Id. maxima de la veille : 23.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Étude de M^e Paul BON, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n^o 31.

Vente à suite de Saisie Immobilière

De biens situés dans la ville de Cahors, et dépendant de la succession de Pierre MIGNOT, propriétaire et maçon, et de dame Marie BOUZERAND, sans profession, mariés, quand vivaient, domiciliés à Cahors.

L'Adjudication aura lieu le CINQ MAI, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de MM. les Président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux.

On fait savoir à qui il appartient :
Suivant exploit du ministère de M^e SERRES, huissier à Cahors, en date du trente janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé, dénoué et transcrit, avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le dix février suivant, vol. 159, n^o 3.

Et à la requête de Monsieur Ernest PIÈRES, banquier, domicilié à Auch (Gers), lequel a constitué M^e Paul BON pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, et fait élection de domicile, en son étude audit Cahors où il demeure.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Sur la tête et au préjudice de :
1^o M. Pierre MIGNOT, liquoriste autrefois, demeurant à Auch et actuellement sans résidence ni domicile connus du poursuivant ;

2^o M. François MIGNOT, employé de pharmacie, domicilié autrefois à Bordeaux et aussi actuellement sans résidence ni domicile connus, pris tous deux comme seuls héritiers de leur père et mère, Pierre MIGNOT, maçon et propriétaire, et dame Marie BOUZERAND, mariés, quand vivaient, domiciliés ensemble à Cahors et en outre ledit Pierre Mignot, comme débiteur principal.

Le cahier des charges dressé par M^e BON, avoué constitué, pour parvenir à la vente des biens immeubles saisis, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans

déplacement. Il a été régulièrement publié à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, du dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et ledit Tribunal après avoir donné acte à M^e BON, de ces lectures et publication, fixa la vente au jour ci-dessus indiqué.

DÉSIGNATION

des immeubles saisis et à vendre telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie et du cahier des charges.

Biens situés dans la commune de Cahors.

Article premier.

Sol de maison situé à Cahors, rue Nationale, n^o 16, formant le numéro deux mille cent soixante-dix-neuf (2179), section N du plan cadastral de la commune de Cahors, d'une superficie de un are soixante-cinq centiares, première classe et d'un revenu net de quatre francs vingt-cinq centimes.

Article deuxième.

Sol de maison, situé au même lieu, rue Nationale, n^o 16, formant le numéro deux mille cent quatre-vingt-trois (2183), des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ un are quinze centiares, première classe et d'un revenu net de deux francs quatre-vingt-dix-sept centimes.

Article troisième.

Une maison, située à Cahors, rue Nationale, numéro 16, formant les numéros deux mille cent soixante-dix-neuf (2179), et deux mille cent quatre-vingt-trois (2183), section N du plan cadastral de la dite commune de Cahors, d'un revenu net de six cent soixante-trois francs quinze centimes.

Cette maison est construite en pierres de taille et brutes, couverte en tuiles canal et divisée en deux parties, l'une sur la rue Nationale et l'autre sur la rue des Boulevards, avec cour et passage mitoyen au devant, aboutissant à ladite rue des Boulevards.

Cette maison comprend deux corps de bâtiment. Le premier donnant sur la rue Nationale comprend :

1^o Un rez-de-chaussée composé de deux magasins avec grand couloir et escalier au milieu avec arrière-magasins.

2^o Un premier étage divisé en quatre pièces, dont deux cuisines et deux chambres aérées par des grandes ouvertures sur la rue Nationale.

3^o Un deuxième étage également divisé en quatre pièces dont deux cuisines et deux chambres, ayant plusieurs ouvertures rue Nationale.

4^o Et un troisième étage divisé en cinq pièces dont une cuisine; avec cave et grenier pour chaque appartement.

Une grande cour établie derrière cette maison est mitoyenne entre les saisis et la veuve Mignot ou ses représentants.

Ce corps de maison est loué, suivant baux verbaux savoir : le rez-de-chaussée aux sieurs Layton cordon-

nier et Baudy revendeur. — Le premier étage à Baudy revendeur et Dablanc. — Le 2^o étage aux demoiselles Pezet et aux sieurs Durand et Verdier, et le troisième étage au sieur Massip, veuve Durand et demoiselle Rigal.

Le deuxième corps de bâtiment comprend une maison construite en pierres de taille et brutes couvertes en tuiles et renferme :

1^o Une cave voûtée. — 2^o un rez-de-chaussée ou grand chai. — 3^o un entresol — 4^o un premier étage. — 5^o un deuxième étage. — 6^o un troisième étage.

Chaque étage comprend un appartement complet de trois pièces avec grenier correspondant au-dessus.

Un grand escalier en pierre de taille établi intérieurement dessert tous les étages. Cette maison est percée à chaque étage de plusieurs ouvertures donnant sur la cour mitoyenne ci-dessus décrite.

Elle est louée suivant baux verbaux savoir :

L'entresol au sieur Baras. — Le premier étage aux veuves Trémolières et Missonnier. — Le deuxième étage aux sieurs Escarrié et Palagayrie.

La maison présentement saisie et à vendre, comprenant les deux corps de bâtiment, confronte dans son ensemble aux rues Dominic et Nationale, maison de Périé, Rigal, Bru et Alazard et à la maison de la veuve Mignot.

En conséquence et en vertu de la saisie et du jugement dont il a été parlé tous les biens immeubles qui précèdent seront vendus avec toutes leurs circonstances, appartemen-

ances et dépendances tels qu'ils se poursuivent et comportent au jour et heures ci-dessus indiqués

Ils seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de deux mille cent francs en sus **2100 fr.** des charges ci....

Pour le paiement du prix et des frais et des autres clauses de l'adjudication, voir le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

NOTA. — En outre et conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Fait et dressé le présent placard à Cahors en l'étude et par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : P. BON.

Enregistré à Cahors le avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Regu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e BON, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

RHUM MARTINIQUE Grand arôme depuis 50 fr. l'hect., logé franco port. Pour condition et échantil. écrire à l'Union Martiniquaise à Bordeaux. Agents demandés.

UNE ANCIENNE et importante maison de vins et spiritueux de Bordeaux, demande un représentant actif et sérieux, fortes remises. Écrire Pierre de Marchegney, Quai de Bourgogne, 24, à Bordeaux.

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS
Nouveau Tarif-Album (300 p., 1200 grav.) n^o 095 A. TIERSOT, Const. B^o 16, r. des Gravilliers, Paris.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LATOUE.

Pour vulgariser ses Magnifiques Portraits AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, **absolument gratuits**; pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUEREY, directeur de la Société Artistique de Portraits, son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Écrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES

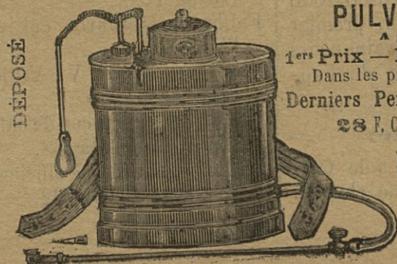
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.